

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Prévost

Date : 7 juin 2019

Nombre de signalements de violence : __173__

Nombre de signalements d'intimidation : __0__

Nombre de plaintes : __0__

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> → À maintenir : programme SCP, programme PEP À consolider : animation sur la cour d'école, enseignement des plans de leçon des comportements attendus selon la matrice → À développer : Présence assidue des enseignants, des éducatrices du service de garde et des surveillantes à l'accueil et aux déplacements des élèves lors des transitions ainsi qu'en surveillance. 	<p>Plusieurs événements recensés au profileur. En effet, beaucoup de comportements de violence sont encore présents, mais nous remarquons une baisse par rapport à l'an dernier.</p>

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : Oui. Comme nous sommes une école SCP, nous avons déjà de bons moyens mis en place afin de contrer la violence et l'intimidation à l'école. Toutefois, il apparaît important de remotiver les enseignantes et enseignants à faire les plans de leçons et à maintenir le programme SCP vivant au quotidien.

Les modalités de signalement et de consignation : Oui. L'adresse courriel de la direction est utilisée par les parents pour signaler des événements.



Les mesures éducatives et de sanction : Oui. Un travail remarquable a été réalisé par l'équipe d'encadrement cette année, notamment nos deux T.E.S., afin de venir en aide aux élèves les plus vulnérables (zone rouge).

Les mesures de soutien : Application du programme PEP dès la rentrée 2018.

Les difficultés rencontrées : L'absentéisme au niveau des surveillantes et des membres de l'équipe du service de garde.

Les éléments facilitants :

La grande efficacité de nos deux TES plancher. Le suivi rigoureux et la collaboration des parents. La collaboration efficace des partenaires du CLSC (programme IICT) et de la DPJ. De plus, le partenariat avec les organismes communautaires (L'Antre-Jeunes, Grands frères, grandes sœurs) a été très bénéfique. L'ajout d'une deuxième T.E.S. dès septembre fut très aidant. Elles ont pu travailler en prévention tôt dans l'année scolaire. La présence des parents en classe pour soutenir, aider ou animer est très appréciée et gagnante.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>Entre les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le souci de communiquer et de faire le suivi auprès des titulaires et des parents; <p>Entre les adultes et les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Des attentes comportementales claires ; → Des sanctions prévisibles et logiques → Le constat de l'impact de la relation entre l'adulte et l'enfant ; 	<ul style="list-style-type: none"> → Compréhension des interventions et des sanctions le cas échéant ; → Développement d'une meilleure estime de soi avec l'implication du conseil étudiant dans la vie scolaire; 	<ul style="list-style-type: none"> → Beaucoup de témoignages positifs à la direction à l'égard de la réputation de l'école et du personnel; → Confiance et soutien des parents à l'égard des interventions de l'école et de ses partenaires ; 	<p>En lien avec les attentes de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Perception de l'école comme un milieu éducatif de qualité ; → École reconnue pour son suivi efficace : transport scolaire, intervenantes des services éducatifs.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

→ Soutien des parents face aux
interventions de l'école.

--	--	--	--

Recommandations



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Resserrement de la mise en place du programme SCP, des activités reconnaissance ainsi que de la présence visible du personnel enseignant sur la plancher lors des transitions. Formation sur la dynamique de groupe offerte aux membres de l'équipe-école.

Mise en place d'une brigade élève.

Nous poursuivrons la mise en œuvre du plan de lutte l'an prochain auquel, nous ajouterons le déploiement d'interventions positives afin de développer le climat positif et bienveillant dans l'école.

Mis en place d'un protocole école pour la gestion des écarts de conduite (mandat de la CAP SCP en 2019-2020).

L'évaluation du plan de lutte de l'école Prévost a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 12 juin 2019. No de résolution : _____ CÉ007-1819-036 _____